

Les mornes d'Haïti parlent # 2

Par Francis ALPHONSE,

Email : francisalphonse@live.com

francisalphonse2010@yahoo.fr

Le Béton insiste et avance,

Léogane assiste et s'enlise,

La Canne à Sucre résiste et propose.

A environ 40 kilomètres à l'Ouest de la capitale d'Haïti s'étale une étendue de terre à pentes très faibles connue sous le nom de Plaine de Léogane. Cette plaine à fortes potentialités agricoles, d'une superficie de 10100 hectares a vu s'établir sur son sol depuis le temps de la colonie des plantations de Canne à Sucre. Cette dernière, introduite à Saint-Domingue par Christophe Colomb en 1494 a toujours été la toile de fond de l'Histoire de l'Île Hispaniola. Léogane, ancienne capitale du royaume Xaragua, a connu deux périodes de colonisation similaires : la première est celle où vers le XV^e siècle les envahisseurs espagnols étaient venus imposer aux protégés du roi Caonabo un régime infernal et troubler la paix dans le royaume, tandis que la seconde, récente, concerne la colonisation des terres de la plaine de cette commune par le Béton. La dernière invasion est à l'origine d'un conflit ouvert entre la canne à sucre, occupant de l'espace depuis le XV^e siècle et le néo-colonisateur dénommé Béton qui, depuis les années 70 ne cesse de recourir à tous les moyens possibles, parfois violents en vue de prendre entièrement le contrôle de la plaine au mépris des lois de la vocation naturelle des terres en vigueur. Ce processus d'invasion qui se déroulait de manière discrète et silencieuse a pris un autre tournant suite à la brillante intervention du Bassin versant de la rivière Barette par devant les autorités judiciaires de Petit-Goâve, intervention qui a réduit les détracteurs au silence et poussé les gens lucides à la réflexion. La nouvelle a fait le tour du pays et n'a pas laissé la commune de Léogane indifférente. Motivée par cet événement, la population de la canne à sucre de la plaine de Léogane s'approche de son rival et l'invite à

Les Mornes d'Haïti Parlent #2, publié en 2009 dans le magazine de Petit-Goâve 2013 par Francis Alphonse

s'asseoir à la table de négociation en vue de tenter de trouver une solution pacifique au conflit. Les lignes qui suivent présentent le compte rendu de la première séance de négociation à laquelle ont participé non seulement les deux (2) protagonistes, mais encore tous ceux que la question intéresse.

Canne à sucre : Exposé

Salut !

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs, Cher Concurrent,

Je vous remercie tous de votre présence à ce débat historique et sollicite un chaleureux applaudissement en faveur de mon rival d'avoir accepté d'abandonner, au moins pour le moment, la voie de la confrontation pour essayer celle de la négociation. Qu'il soit connu de tout le monde, et des intéressés en particulier, que mon combat n'est pas une tentative personnelle de continuer à m'installer à tout prix sur ces terres, mais au contraire il vise à apporter aux humains des informations scientifiques susceptibles de conduire à la prise de décisions raisonnables et responsables en matière de gestion de leur territoire. Je renoncerais volontiers à mon droit de possession consacré par les lois du pays et par la morale (étant donné que je suis établie ici depuis 4 siècles) si les conclusions parvenaient à démontrer que Léogane n'a aucun intérêt économique, social, ni environnemental dans ma présence sur son sol.

Je réponds au nom de Canne à Sucre, je suis de la famille des Poaceae et du genre Saccharum. Je jouis d'une forte appréciation de la part de l'homme pour ma tige dont il extrait le sucre et d'autres substances utiles à son bien-être. Frileuse de nature, je me plais uniquement dans les régions tropicales et subtropicales. Je suis parfaitement adaptée aux conditions d'ensoleillement et de température intenses et pousse pratiquement dans tous les sols, qu'ils soient très argileux ou sablonneux. Je préfère cependant un sol assez aéré et bien irrigué. Pour fournir de meilleurs rendements, il me faut de 2000 à 3000 millimètres d'eau durant ma croissance. Accusant un volume de production supérieure à 1.3 milliard de tonnes par année, nous sommes les premières plantes cultivées au plan mondial avec près de 23% de la masse totale produite en agriculture dans le monde. Nous étions jusqu'au début du XIX^e siècle la seule

Les Mornes d'Haïti Parlent #2, publié en 2009 dans le magazine de Petit-Goâve 2013 par Francis Alphonse

source de sucre et représentons toujours actuellement 65 à 70% de la production de sucre. Ici, à Léogane, je suis présente depuis le XV^e siècle : j’y ai été amenée par les colons espagnols et nul, à moins d’entrer en conflit avec tous les documents historiques jusqu’ici disponibles, ne peut contester que le mérite de la prospérité de la colonie de Saint-Domingue au XVIII^e siècle me revienne de droit. Après l’indépendance nationale, étant originaire, non de la France, mais de l’Asie ou de l’Afrique, et du fait de mes capacités éprouvées à contribuer à la prospérité de la jeune nation, je bénéficiais, à l’instar des prêtres et des éducateurs, de la mesure de l’empereur Jean Jacques Dessalines qui consistait à épargner du massacre des français tous ceux qui étaient capables d’apporter une pierre à la construction de la nation haïtienne.

Mes sœurs notamment de la plaine du Nord, de la plaine du Cul-de-sac, du Plateau Central et de la plaine des Cayes, et moi fournissons en 2005 à la population haïtienne une production évaluée à 1 225 000 TM (MARNDP, 2005). Cette production est affectée entre les différentes consommations intermédiaires et finales (Pierre F., 2005). La composante “Clairin” (11, 000,000 de gallons) consommerait plus de 68 %, le sucre (2607 TM) (Darbonne) 6%, le sirop constitue essentiellement un produit de consommation intermédiaire pour la production du clairin. Le rapadou (14,280 TM), produit principalement dans le Plateau Central consommerait 17 % de la production nationale de canne ; la filière industrielle (Rhum ; 1,200,000 TM) 3% de même que la filière sirop de consommation (600,000 gallons) (3%). La consommation finale de la canne (canne de bouche, 50,000 TM) une faible partie de la production.

Béton : Exposé et réplique

Merci de m’accorder finalement la parole. Avant d’entrer en matière, il serait utile, pour améliorer la qualité du débat, d’apprendre à mon rival que la puissance d’un discours réside non pas nécessairement dans son abondance, mais plutôt dans sa clarté et son argumentation. Je reconnais que la canne à sucre a été à la base de la prospérité de la colonie de Saint-Domingue, qu’elle a contribué pour une part non négligeable au PIB d’Haïti jusqu’à la première moitié du XX^e siècle. Cependant, les fils de Léogane ne font-ils pas preuve de rationalité en chassant progressivement mon adversaire de leur territoire ? Un Léogânaï qui possède un

hectare de terre doit faire un choix : rester fidèle à la canne à sucre et percevoir une modique rente annuelle ou remplacer la canne à sucre par le béton et multiplier ainsi son revenu par 5 ou 6 ! Alors, quel est le choix rationnel et responsable ? À l'ère de la globalisation, un pays n'a pas l'obligation de produire tous les biens de consommation dont il a besoin. Il se montrerait, au contraire, plus intelligent de canaliser ses investissements vers des secteurs plus rentables et là où il serait plus compétitif sur le marché international. Mon rival n'a pas manqué de rappeler qu'il fournit à la population haïtienne en 2005 une production de 1,225,000 TM pour un rendement de 37 TM/ha ; il a omis, par contre, de parler de l'évolution de cette production au fil des années. En 1976 par exemple, avec une production d'environ 2 millions de tonnes et un rendement de 50 TM/ha, vous avez été plus généreuse, n'est ce pas ? Vos faibles productions ces dernières années ont fort heureusement ouvert une fenêtre d'opportunités pour les guildiviers léogânaï : ils se tournent vers Saint-Michel de l'Attalaye ou Mirebalais pour s'approvisionner en sirop, matière première dans la production de clairin. Ceci confirme le principe selon lequel il n'est pas toujours nécessaire aujourd'hui de produire sur place tout ce que l'on consomme et doit, en conséquence, convaincre les Léogânaï d'allouer leurs terres à des activités longtemps plus rentables que la canne à sucre.

Canne à Sucre : Réplique

Je suis désolée de devoir répondre du tac au tac. Certaines affirmations vraisemblables risquent de se faire passer pour la vérité si personne n'ose aller en profondeur pour faire jaillir la lumière. Qu'il me soit permis d'analyser point par point l'offensive de mon rival :

- 1- Je suis aussi généreuse aujourd'hui que je l'ai été en 1976. Mon génome n'ayant pas changé, je dispose donc de toutes mes potentialités à produire des rendements compétitifs jusqu'à la limite de mon patrimoine génétique. Ce qui a toutefois changé, ce sont les conditions dans lesquelles je vis. En effet, en plus des carences en éléments nutritifs dont je souffre suite à la perte de fertilité des sols, la superficie qui m'est allouée a diminué de près de moitié. Estimée à 85000 hectares au niveau du pays en 1976, elle est passée de nos jours à moins de 44500 hectares. De plus,

Les Mornes d'Haïti Parlent #2, publié en 2009 dans le magazine de Petit-Goâve 2013 par Francis Alphonse

l'approvisionnement des guildives de Léogane en sirop provenant de Saint-Michel de l'Attalaye et de Mirebalais est loin d'être une opportunité. Car, plus la distance entre la zone de production et la zone de transformation s'agrandit, plus le coût de production est élevé et, ce sont les consommateurs finals qui en payeront les frais. Le clairin étant un élément important dans l'organisation du travail dans le secteur agricole, la révision de son prix de revient à la hausse répercutera jusque dans les assiettes des citoyens de la ville.

- 2- Si un pays n'est pas obligé de produire tout ce dont il a besoin, les émeutes de la faim de l'année 2008 ont toutefois montré aux PME (Pays Moins Avancés) la nécessité de développer leur agriculture en vue d'atteindre au moins l'autosuffisance alimentaire. En effet, de nombreux états producteurs de riz dont la Philippines ont brusquement interdit toute exportation dans le but de se procurer des réserves nécessaires à l'alimentation de leurs propres populations. Les institutions monétaires internationales, mises à rude épreuve par ces événements, sont contraintes de repenser leur politique et d'allouer de nos jours une part importante de leurs investissements au développement de l'agriculture dans les pays pauvres. Madame Duvivier Pierre Louis, première Ministre d'Haïti, reconnaît à plusieurs reprises qu'il est essentiel de rétablir la souveraineté alimentaire dans la première république noire du monde.
- 3- Mon rival se met à coloniser la plaine de Léogane sous prétexte de pouvoir, dit-il, rapporter des profits relativement plus alléchants. Cette affirmation est très superficielle. Elle tente de dissimuler une réalité beaucoup plus profonde. Les petits propriétaires, ne disposant pas généralement de capitaux nécessaires aux investissements dans le béton, sont alors amenés à vendre leurs parcelles à des compatriotes de la diaspora en mal d'affirmation. Qui, parmi vous, a déjà eu le courage et la sagesse d'évaluer le coût social et économique de telles pratiques ? D'autre part, la mise en place des champs de Béton dans la plaine s'accompagne inévitablement de la dégradation de l'environnement par :

- a. La contamination des eaux de la nappe phréatique. Il en résulte une forte prévalence de maladies hydrofécales ;
- b. L'aggravation des risques d'inondation. En effet, plus le béton augmente, plus le temps de concentration des eaux (c'est-à-dire le maximum de durée nécessaire à une goutte d'eau pour parcourir le chemin hydrologique entre un point du bassin versant et l'exutoire de ce dernier) diminue. Ceci est dû au fait que vous, Béton, vous réduisez l'infiltration au profit du ruissellement.

À la lumière de ces arguments, il faudrait soustraire à ces prétendus profits du Béton, le coût social et économique de la dépossession des petits propriétaires de leurs terres, le coût environnemental pour la contamination des eaux de la nappe phréatique et les catastrophes dues aux inondations, les dépenses consenties pour soigner les patients atteints de maladies hydrofécales, ainsi que des frais de réparation des parents de ceux qui sont victimes de ces maladies.

Béton : Réplique

Votre réaction, Madame, a beaucoup insisté sur la question environnementale. Je regrette, cependant, d'avoir encore à prendre le contrepied de vos déclarations et dévoiler la vérité à partir de données arithmétiques officielles. En effet, les rapports d'études du MARNDR s'accordent pour estimer à 53300 la quantité d'arbres abattus chaque année pour faire fonctionner les guildives et distilleries. Il paraît donc évident qu'entretenir l'industrie de la canne à sucre est synonyme d'aggraver la dégradation de l'environnement haïtien et d'exposer, par voie de conséquence, le pays à des catastrophes, à la famine, la mendicité internationale et à la perte de notre souveraineté de peuple libre.

Les arguments s'affrontent entre les deux rivaux. La lumière qui en sort permettra à la population haïtienne d'être plus responsable en matière de gestion du territoire et aux institutions régulièrement établies d'adopter les mesures nécessaires en vue de garantir aux générations présentes et à venir de meilleures conditions d'existence. La canne à sucre allait

répondre à l'accusation relative à la dégradation de l'environnement mais, sur la demande de l'auditoire, sa réplique est renvoyée à la prochaine séance. Cette séance portera, entre autres, sur les questions de l'énergie pour faire fonctionner l'industrie de la canne à sucre, du protectionnisme, sur les exportations des produits dérivés de la canne à sucre et d'autres avantages réels et potentiels de cette plante.

Francis Alphonse